

# Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : [www.fsgt31.fr](http://www.fsgt31.fr)

[fsgt.31@free.fr](mailto:fsgt.31@free.fr)



**13 FEVRIER 2018**

**N° 23**

**L'adversaire et l'arbitre  
sont les partenaires  
qui nous font progresser**

## **S** **MMAIRE**




- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Résultats semaine 6,
- Rectificatif résultat,
- Sportivité semaine 6,
- Arbitrage,
- Sanction,
- Litige,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 8 à 11.

**SAISON 2017 - 2018**

**OFFICIEL DU FOOTBALL**

# Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez [diego-sport@orange.fr](mailto:diego-sport@orange.fr)  
0622217056  
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial  
82710 BRESSOLS

**DIEGO SPORT**

# REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 12 Février 2018.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Jean-Claude LECRU, José MARTINEZ, Laurent SARDA et René SILHOL.

## PENSE-BETE

### ❶ FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31

- ❶ Nom du site : fsgt31.fr
- ❷ Pour accéder au bulletin :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 BULLETINS
- ❸ Pour accéder au mémento :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 MEMENTO
- ❹ Pour accéder aux classements :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 CLASSEMENTS
- ❺ Pour accéder aux calendriers :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 CALENDRIERS
- ❻ Pour accéder au règlement intérieur :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 REGLEMENT INTERIEUR

### ❷ DECLARATION D'ACCIDENT

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

❶ site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

❷ onglet : « en cas d'accident ».

❸ télécharger le document en format pdf.

### ❸ TARIFS

🔊 Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : 8 €

Indemnité de déplacement : 32 €

Soit un total de 20 € par équipe, ou 40 € s'il y a deux arbitres.

**Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.**

#### ④ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

 **Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.**

#### ⑤ QUALIFICATIONS

Pour un match de rattrapage, les joueurs doivent être qualifiés à la date de la rencontre initialement programmée.

#### ⑥ CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

**Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.**

#### ⑦ CONTRÔLE SYSTEMATIQUES DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que le **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée « forfait ». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.


Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

#### ⑧ REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Les **NOMS des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES**, aucun joueur ne doit être raturé (mais marqué non joué par l'arbitre) et les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

***La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.***

D'autre part, toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation. Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

 Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission, remplissez-les scrupuleusement.

#### ⑨ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, **(feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission**

**avant le lundi midi suivant la rencontre), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.**

## **①① RESPECT DES COULEURS**

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

### **ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS**

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

## **①① SANCTIONS**

***Les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.***

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

### **ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS**

#### **JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :**

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison sportive suivante.** ».

**En cas de doute, contactez le responsable de la commission.**

## **①② RAPPORT DES JOUEURS**

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

## **①③ PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE**

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

**Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.**

**①④ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS**

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

**①⑤ ARRETES MUNICIPAUX**

**ART 9-B-5 :**

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

**①⑥ REPORT DES RENCONTRES**

**ART 9-B-1 :** Demande règlementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au **plus tard le vendredi suivant la première parution de la rencontre** sur le bulletin officiel, **avant midi.**

## INFORMATIONS LICENCES



### IL N'EST PLUS POSSIBLE DE FAIRE DES DEMANDES DE LICENCE

**PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE :**

C'EST LA **CARTE DE DROITE** QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « **EXEMPLAIRE ADHERENT** » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

**RAPPEL**

**LES PHOTOS DOIVENT ETRE DE VRAIES PHOTOS OU DES PHOTOCOPIES DE TRES BONNE QUALITE SOUS PEINE DE LICENCE REFUSEE. ELLES NE DOIVENT PAS NON PLUS ETRE RECUPEREES SUR LA LICENCE DE LA SAISON PRECEDENTE SINON ELLES SERONT AUSSI REFUSEES.**



## **DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION DES JOUEURS :**



### **RETRAIT DES CARTONS LICENCES :**

Les équipes suivantes doivent retirer leurs cartons licences à compléter avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

**ASCA** : jusqu'au 20/02 (1 joueur)

**ALTRAN** : jusqu'au 27/02 (1 joueur)

**LES VIEILLES CANAILLES** : jusqu'au 27/02 (1 joueur)

**CE MECAPROTEC** : jusqu'au 27/02 (1 joueur)

**FC POTO** : jusqu'au 20/02 (3 joueurs)

**SHAKHTAR TOLOSA** : jusqu'au 27/02 (3 joueurs)

**SCLE FOOT** : jusqu'au 27/02 (1 joueur)

**TOLOSA FOOT SYSTEM** : jusqu'au 27/02 (1 joueur)



### **RETRAIT DES CARTONS LICENCES (disqualification) :**

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs cartons licences à compléter avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

**FC FONBO** : à partir du 23/01 (1 joueur)

**LES VIEILLES CANAILLES** : à partir du 06/02 (1 joueur)



### **RETOUR DES LICENCES A VALIDER :**

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

**MECAPROTEC FC** : jusqu'au 20/02 (1 joueur)

**NEW TEAM** : jusqu'au 06/03 (2 joueurs)

**SHAKHTAR TOLOSA** : jusqu'au 13/03 (1 joueur)

**ATHLETICO TOLOSA** : jusqu'au 20/03 (2 joueurs)



### **RETOUR DES LICENCES A VALIDER (disqualification) :**

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

**AC2L** : à partir du 07/11 (5 joueurs)

**ASCA** : à partir du 13/02 (1 joueur)

**DYNAMO AGAFOUS** : à partir du 09/01 (1 joueur)

**LES SHADOCKS DE SEILH** : à partir du 21/11 (1 joueur) et à partir du 23/01 (1 joueur)

**NEW TEAM** : à partir du 24/10 (1 joueur)

**ATHLETICO TOLOSA** : à partir du 13/02 (1 joueur)



### **RETRAIT DES LICENCES VALIDEES:**

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

**US AERO FOOT** : jusqu'au 27/02 (1 joueur)

**ASC CNES** : jusqu'au 20/02 (1 joueur)

**SCLE FOOT** : jusqu'au 27/02 (1 joueur)

**RETRAIT DES LICENCES VALIDEES (disqualification):**

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés:**

**RESULTATS****SEMAINE 6 DU 05/02/18 AU 09/02/18*****Division : Honneur - Journée 10 retour***

FORZA VIOLA FC	0	-	1	ALTRAN FOOT	
AC2L	6	-	0	NEW TEAM	
DYNAMO AGAFOUS FC	0	-	3	AS SAINT LOUP CAMMAS	
SB SPORT FC	2	-	4	ASCA	

**Exempt:** FSGT AUCAMVILLOISE

***Division : Promotion Honneur - Journée 10 retour***

IO TEAM	3	-	0	US CAF	<b>F</b>
ATHLETICO TOLOSA C	Remis			AS DRT	
SOPRA FOOT	5	-	7	TOULOUSE SA	
TOLOSA FOOT SYSTEM	Remis			USA FOOT	
LES VIEILLES CANAILLES	3	-	0	DYNAMO FC	<b>F</b>

**COUPE DE LA LIGUE*****Poule 1 - Journée 2***

USEMA COLOMIERS	4	-	3	ATHLETICO TOLOSA A	
ASEAT	Remis			SHAKHTAR	

***Poule 2 - Journée 2***

FA ROQUES	0	-	2	ASC CNES	
FC POTO	2	-	1	US LABEGE	

***Poule 3 - Journée 2***

SHADOCKS SEILH	4	-	1	PASPORT	
SCLE FOOT	3	-	2	MISTRAL P.L.	

***Poule 4 - Journée 2***

AJ SAINT EXUPERY	4	-	1	MECAPROTEC FC	
FONBO FC		-		ATHLETICO TOLOSA B	








**MATCH AVANCE*****Coupe de Printemps : Huitièmes***

CNRS	0	-	4	TOLOSA FOOT SYSTEM	
------	---	---	---	--------------------	--

**RATTRAPAGE*****Coupe de France Auguste Delaune : 1/32èmes (du 23/01/18)***

US LABEGE	1	-	0	ASEAT	
-----------	---	---	---	-------	--



Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	<b>F</b>	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

**Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) : DYNAMO AGAFOUS FC.**

## RECTIFICATIF RESULTAT

### SEMAINE 5 DU 29/01/18 AU 03/02/18

*Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin: Premier tour*

AS SAINT LOUP CAMMAS	10	-	3	MISTRAL P.L.
----------------------	----	---	---	--------------

La feuille de match ayant bien été postée dans les délais, l'équipe **AS SAINT LOUP CAMMAS** est rétablie dans ses droits.

## SPORTIVITE SEMAINE 6

**UNE** sortie temporaire, **HUIT** avertissements et **UNE** exclusion pour **12** rencontres arbitrées.

## ARBITRAGE

L'arbitre FRANCESCHI Pierrick doit se manifester de **toute urgence** auprès de la commission. En attendant, il ne sera plus désigné et ne représentera plus son club.  
L'arbitre CLOS Matthieu n'est toujours pas passé avec une photo pour finaliser sa licence.

## SANCTION

**Rencontre SHADOCKS SEILH / PASPORT du 09/02/18 – Coupe de la Ligue – Tour 2:**

Pour " **TACLE IRREGULIER**"

– **AVERTISSEMENT** –, puis

Pour " **GESTE OBSENE ENVERS L'ARBITRE**"

– **EXCLUSION** –

BELHASSEN Thomas, licence n°55620308, (SHADOCKS SEILH)

- **suspendu jusqu'à réception de son rapport et décision de la Commission.**

# LITIGE

## Rencontre FONBO FC / ATHLETICO TOLOSA B du 07/02/18 – Coupe de la Ligue - Poule 4 – Journée 2:

Les équipes de FONBO FC et ATHLETICO TOLOSA B ne s'étant pas rendues au stade pour disputer la rencontre, la commission décide:

- **Match perdu par forfait à FONBO FC et ATHLETICO TOLOSA B**, qui marquent **0 (zéro)** point, 0 (zéro) buts pour et 3 (trois) contre.

*D'autre part, l'arbitre n'ayant pas pu être prévenu dans les temps, ces deux équipes sont redevables des frais de déplacement à régler de toute urgence, soit 16€ chacune.*

## RECTIFICATIFS CALENDRIER

### SEMAINE 8 DU 19/02/2018 AU 25/02/2018

#### *Coupe de France Auguste Delaune : 1/16èmes*

US LABEGE  
MISTRAL P.L.

PASPORT  
AS BERRE (13)

*Voir feuille des rencontres de ce bulletin  
Voir feuille des rencontres de ce bulletin*

#### *Coupe de la Ligue : Poule 1- Journée 2*

ASEAT

SHAKHTAR TOLOSA

*Voir feuille des rencontres de ce bulletin*

#### *Coupe de la Haute-Garonne- Henry Crespin : Cadrage*

AS ST LOUP CAMMAS

AS CNES

*Voir feuille des rencontres de ce bulletin*

### SEMAINE 9 LE 26/02/2018

#### *Coupe de France Auguste Delaune : 1/16èmes*

US LABEGE

PASPORT

*Voir feuille des rencontres de ce bulletin*

## CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».

**Seule la programmation inscrite sur le bulletin sera prise en compte pour régler tout litige.**



**Terrain stabilisé de La ramée du lundi soir:** Les clubs et les arbitres doivent se rendre aux vestiaires du terrain synthétique, et le gardien du stade attribuera les vestiaires disponibles.



**Terrains synthétiques du Stadium:** Suite à l'intervention du service des réservations de la mairie de Toulouse, les horaires des rencontres au Stadium Synthétique sont modifiés comme suit:  
le **lundi**, à **19h45**, et le **jeudi** à **20h15**.



**L'EQUIPE "ASEAT" AURA DEUX RENCONTRES A JOUER DANS LA SEMAINE 11 (MARDI ET VENDREDI).**

**SEMAINE 8 DU 19/02/2018 AU 25/02/2018**

**COUPE DE FRANCE AUGUSTE DELAUNE: 1/16èmes**

<b>US LABEGE</b>	<b>PASPORT</b>	<b>Remis</b>		
SHADOCKS SEILH	AS COLOPLAST 11 (75)	Seilh Synthé	Sa 24/02	18h00
<b>MISTRAL P.L.</b>	<b>AS BERRE (13)</b>	<b>C.Lapujade Synthé</b>	<b>Sa 24/02</b>	<b>15h00</b>

**RATTRAPAGE**

***Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin: Cadrage***

USEMA COLOMIERS	AJ SAINT EXUPERY	Capitany Synthé	Me 21/02	20h00
DYNAMO AGAFOUS	US LABEGE	Lardenne Synthé	Me 21/02	19h45
<b>AS ST LOUP CAMMAS</b>	<b>ASC CNES</b>	<b>St Loup Cammas ou</b>	<b>Je 22/02</b>	<b>20h15</b>
		<b>Sordelo St</b>	<b>Je 22/02</b>	<b>19h45</b>

***Coupe de Printemps: Cadrage***

ASLCV	USA FOOT	M. Cerdan St.	Lu 19/02	19h45
ASCA	FA ROQUES	Beaupuy	Me 21/02	20h15
MISTRAL P.L.	ATHLETICO TOLOSA C	Stadium Taton Synthé	Lu 19/02	19h45

***Division: Promotion Honneur - Journée 7 aller (du 18/12/17)***

TOLOSA FOOT SYSTEM	VIEILLES CANAILLES	Sordelo Hb	Je 22/02	19h45
--------------------	--------------------	------------	----------	-------

***Division: Promotion Honneur - Journée 9 aller (du 18/01/18)***

AS DRT	TOULOUSE SA	Sordelo Hb	Me 21/02	19h45
--------	-------------	------------	----------	-------

***Coupe de la Ligue : Poule 1 - Journée 2 (du 16/02/18)***

<b>ASEAT</b>	<b>SHAKHTAR TOLOSA</b>	<b>Ceat Oran</b>	<b>Ve 23/02</b>	<b>20h30</b>
--------------	------------------------	------------------	-----------------	--------------

## SEMAINE 9 DU 26/02/2018 AU 02/03/2018

### *Coupe de France Auguste Delaune : 1/16èmes*

US LABEGE

PASPORT

Labège Innop.  
Synthé

Lu 26/02 20h15

## TREVE

## SEMAINE 10 DU 05/03/2018 AU 09/03/2018

### *Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin: Huitièmes*

MECAPROTEC FC	IO TEAM	Muret Auriol	Lu 05/03	20h00
PASPORT	ATHLETICO TOLOSA B	<b>A Définir</b>		
VIEILLES CANAILLES	AS ST LOUP CAMMAS ou ASC CNES	Sordelo St	Je 08/03	19h45
ASEAT	FSGT AUCAMVILLOISE	Ceat Oran	Ve 09/03	20h30
AS DRT	DYNAMO FC	Stadium Taton Synthé	Lu 05/03	19h45
TOULOUSE SA	DYNAMO AGAFOUS ou US LABEGE	Daniel Faucher	Ve 09/03	19h45
SOPRA FOOT	AC2L	Sordelo St	Me 07/03	19h45
USEMA COLOMIERS ou AJ SAINT EXUPERY	SHADOCKS SEILH SHADOCKS SEILH	Capitany Synthé	Me 07/03	20h00

### *Coupe de Printemps: Huitièmes*

AS CNRS	TOLOSA FOOT SYS.	<b>Joué le 06/02</b>		
SCNT	GRASILIENS - TCMS	M. Cerdan St.	Lu 05/03	19h45
FONBO FC	MISTRAL P.L. ou ATHL. TOLOSA C	La Ramée St.	Lu 05/03	19h45
US CAF	BELBARIANS	Lardenne Synthé	Me 07/03	19h45
ATHLETICO TOLOSA A	SCLE FOOT	Sordelo Hb	Je 08/03	19h45
FC POTO	ASCA ou FA ROQUES	La Ramée Synthé	Ve 09/03	19h45
SB SPORT FC	NEW TEAM	Sordelo Hb	Me 07/03	19h45
ALTRAN FOOT	ALCV ou USA FOOT	Blagnac Baradels Syn	Je 08/03	20h45

## SEMAINE 11 DU 12/03/2018 AU 16/03/2018

### *Division : Excellence – Journée 9 retour*

US LABEGE	SHADOCKS SEILH	Labège Innop. Synthé	Lu 12/03	20h15
USEMA COLOMIERS	ATHLETICO TOLOSA B	Capitany Synthé	Me 14/03	20h00
ASEAT	AJ SAINT EXUPERY	Ceat Oran	Ve 16/03	20h30
PASPORT	ASC CNES	Sordelo St.	Me 14/03	19h45

### *Division : Promotion Excellence – Journée 9 retour*

SCLE FOOT	SHAKHTAR TOLOSA	Sordelo St.	Je 15/03	19h45
FA ROQUES	ATHLETICO TOLOSA A	<b>Remis</b>		
FONBO FC	MECAPROTEC FC	M. Cerdan St.	Lu 12/03	19h45
FC POTO	MISTRAL P.L.	La Ramée Synthé	Ve 16/03	19h45

***Division : Honneur – Journée 12 retour***

AC2L	FORZA VIOLA FC	Stadium Taton Synthé	Je 15/03	20h15
NEW TEAM	ALTRAN FOOT	Blagnac Baradels Syn	Je 15/03	20h45
ASCA	AS ST LOUP CAMMAS	Beaupuy	Me 14/03	20h15
FSGT AUCAMVILLOISE	DYNAMO AGAFOUS FC	Lardenne Synthé	Me 14/03	19h45
<b><i>Exempt.</i></b> SB SPORT FC				

***Division : Promotion Honneur – Journée 12 retour***

SOPRA FOOT	IO TEAM	Sordelo Hb	Me 14/03	19h45
TOULOUSE SA	TOLOSA FOOT SYS.	D. Faucher	Ve 16/03	19h45
USA FOOT	ATHLETICO TOLOSA C	Blagnac Baradels Syn	Me 14/03	20h45
AS DRT	LES VIEILLES CANAIL.	M. Cerdan Hb	Lu 18/12	19h45
DYNAMO FC	US CAF	Stadium Taton Synthé	Lu 18/12	19h45

**RATTRAPAGE**

***Coupe de la Ligue : Poule 1 - Tour 1 (du 16/01/18)***

ATHLETICO TOLOSA A	ASEAT	Ceat Oran	Ma 13/03	20h30
--------------------	-------	-----------	----------	-------

# Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : [www.fsgt31.fr](http://www.fsgt31.fr)

[fsgt.31@free.fr](mailto:fsgt.31@free.fr)



**20 FEVRIER 2018**

**N° 24**

**L'adversaire et l'arbitre  
sont les partenaires  
qui nous font progresser**

## SOMMAIRE




- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Résultats semaine 7,
- Sportivité semaine 7,
- Arbitrage,
- Sanction,
- Situation des équipes vis à vis de l'arbitrage,
- Sanction en retard,
- Litige,
- Trésorerie,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 8 à 11.

**SAISON 2017 - 2018**

**OFFICIEL DU FOOTBALL**

# Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez [diego-sport@orange.fr](mailto:diego-sport@orange.fr)  
0622217056  
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial  
82710 BRESSOLS

**DIEGO SPORT**

# REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 18 Février 2018.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Jean-Claude LECRU, José MARTINEZ, Laurent SARDA et René SILHOL.

## PENSE-BETE

### ❶ FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31

- ① Nom du site : fsgt31.fr
- ② Pour accéder au bulletin :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 BULLETINS
- ③ Pour accéder au mémento :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 MEMENTO
- ④ Pour accéder aux classements :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 CLASSEMENTS
- ⑤ Pour accéder aux calendriers :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 CALENDRIERS
- ⑥ Pour accéder au règlement intérieur :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 REGLEMENT INTERIEUR

### ❷ DECLARATION D'ACCIDENT

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

② onglet : « en cas d'accident ».

③ télécharger le document en format pdf.

### ❸ TARIFS

🔊 Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : 8 €

Indemnité de déplacement : 32 €

Soit un total de 20 € par équipe, ou 40 € s'il y a deux arbitres.

**Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.**



#### ④ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

 **Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.**

#### ⑤ QUALIFICATIONS

Pour un match de rattrapage, les joueurs doivent être qualifiés à la date de la rencontre initialement programmée.

#### ⑥ CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

**Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.**

#### ⑦ CONTRÔLE SYSTEMATIQUES DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que le **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée « forfait ». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.


Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

#### ⑧ REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Les **NOMS des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES**, aucun joueur ne doit être raturé (mais marqué non joué par l'arbitre) et les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

***La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.***

D'autre part, toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation. Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

 Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission, remplissez-les scrupuleusement.

#### ⑨ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, **(feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission**

**avant le lundi midi suivant la rencontre), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.**

## **①① RESPECT DES COULEURS**

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

### **ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS**

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

## **①① SANCTIONS**

***Les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.***

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

### **ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS**

#### **JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :**

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison sportive suivante.** ».

**En cas de doute, contactez le responsable de la commission.**

## **①② RAPPORT DES JOUEURS**

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

## **①③ PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE**

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre,  $\frac{1}{4}$  des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

**Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.**

**①④ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS**

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

**①⑤ ARRETES MUNICIPAUX**

**ART 9-B-5 :**

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

**①⑥ REPORT DES RENCONTRES**

**ART 9-B-1 :** Demande règlementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au **plus tard le vendredi suivant la première parution de la rencontre** sur le bulletin officiel, **avant midi.**

## INFORMATIONS LICENCES



### IL N'EST PLUS POSSIBLE DE FAIRE DES DEMANDES DE LICENCE

**PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE :**

C'EST LA **CARTE DE DROITE** QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « **EXEMPLAIRE ADHERENT** » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

**RAPPEL**

**LES PHOTOS DOIVENT ETRE DE VRAIES PHOTOS OU DES PHOTOCOPIES DE TRES BONNE QUALITE SOUS PEINE DE LICENCE REFUSEE. ELLES NE DOIVENT PAS NON PLUS ETRE RECUPEREES SUR LA LICENCE DE LA SAISON PRECEDENTE SINON ELLES SERONT AUSSI REFUSEES.**



## **DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION DES JOUEURS :**



### **RETRAIT DES CARTONS LICENCES :**

Les équipes suivantes doivent retirer leurs cartons licences à compléter avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

**ALTRAN** : jusqu'au 27/02 (1 joueur)

**LES VIEILLES CANAILLES** : jusqu'au 27/02 (1 joueur)

**CE MECAPROTEC** : jusqu'au 27/02 (1 joueur)

**SHAKHTAR TOLOSA** : jusqu'au 27/02 (3 joueurs)

**TOLOSA FOOT SYSTEM** : jusqu'au 27/02 (1 joueur)



### **RETRAIT DES CARTONS LICENCES (disqualification) :**

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs cartons licences à compléter avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

**LES VIEILLES CANAILLES** : à partir du 06/02 (1 joueur)

**FC POTO** : à partir du 20/02 (3 joueurs)



### **RETOUR DES LICENCES A VALIDER :**

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

**FONBO FC** : jusqu'au 27/03 (1 joueur)

**NEW TEAM** : jusqu'au 06/03 (2 joueurs)

**SHAKHTAR TOLOSA** : jusqu'au 13/03 (1 joueur)

**ATHLETICO TOLOSA** : jusqu'au 20/03 (1 joueur)



### **RETOUR DES LICENCES A VALIDER (disqualification) :**

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

**AC2L** : à partir du 07/11 (5 joueurs)

**DYNAMO AGAFOUS** : à partir du 09/01 (1 joueur)

**LES SHADOCKS DE SEILH** : à partir du 21/11 (1 joueur) et à partir du 23/01 (1 joueur)

**NEW TEAM** : à partir du 24/10 (1 joueur)



### **RETRAIT DES LICENCES VALIDEES:**

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

**MECAPROTEC FC** : jusqu'au 27/02 (1 joueur)

**SCLE FOOT** : jusqu'au 27/02 (1 joueur)

**ATHLETICO TOLOSA** : jusqu'au 06/03 (2 joueurs)



### **RETRAIT DES LICENCES VALIDEES (disqualification):**

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

# RESULTATS

## SEMAINE 7 DU 12/02/18 AU 16/02/18

### Division : Honneur - Journée 11 retour

FSGT AUCAMVILLOISE	4	-	3	FORZA VIOLA FC	
SB SPORT FC	0	-	3	AC2L	<b>F</b>
AS SAINT LOUP CAMMAS	Remis			NEW TEAM	
ASCA	Remis			DYNAMO AGAFOUS FC	

**Exempt:** ALTRAN FOOT

### Division : Promotion Honneur - Journée 11 retour

AS DRT	0	-	3	IO TEAM	<b>F</b>
LES VIEILLES CANAILLES	Remis			TOLOSA FOOT SYSTEM	
DYNAMO FC	1	-	0	SOPRA FOOT	
US CAF	Remis			ATHLETICO TOLOSA C	
USA FOOT	4	-	7	TOULOUSE SA	

## COUPE DE LA LIGUE

### Poule 1 - Journée 3

USEMA COLOMIERS	2	-	2	ASEAT	
ATHLETICO TOLOSA A	1	-	2	SHAKHTAR TOLOSA	

### Poule 2 - Journée 3

US LABEGE	3	-	0	FA ROQUES	<b>F</b>
ASC CNES	0	-	3	FC POTO	

### Poule 3 - Journée 3

MISTRAL P.L.	2	-	2	SHADOCKS SEILH	
PASPORT	5	-	3	SCLE FOOT	

### Poule 4 - Journée 3

MECAPROTEC FC	0	-	0	ATHLETICO TOLOSA B	
FONBO FC	2	-	6	AJ SAINT EXUPERY	

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	<b>F</b>	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

**Feuille de match non parvenue dans les délais** ➔ **match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :**

## SPORTIVITE SEMAINE 7

**QUATRE** avertissements pour **10** rencontres arbitrées.

# ARBITRAGE

Les arbitres CLOS Matthieu et FRANCESCHI Pierrick ne s'étant toujours pas manifestés, le collectif arbitrage décide de les rayer des effectifs.

# SANCTION

**Rencontre FSGT AUCAMVILLOISE / FORZA VIOLA FC du 14/02/18 – Honneur –  
Journée 11 retour:**

Pour " *JEU DANGEREUX* "

– AVERTISSEMENT –

Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 23/11/17 (**ART 32 – B – f**),

SERNIQUET Jérémy, licence n°657142, (FORZA VIOLA FC)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 05/03/2018.

# SITUATION DES EQUIPES VIS A VIS DE L'ARBITRAGE

## DECEMBRE - JANVIER

### 1) Equipes représentées par 1 arbitre ou 1 candidat :

AC2L	FORZA VIOLA FC	SHAKHTAR TOLOSA
ASCA	US LABEGE	SCLE FOOT
USA FOOT	MECAPROTEC FC	SOPRA FOOT
ALTRAN FOOT	PASPORT	ATHLETICO TOLOSA A
FSGT AUCAMVILLOISE	FA ROQUES	ATHLETICO TOLOSA B
AS DRT	AJ ST EXUPERY	ATHLETICO TOLOSA C
DYNAMO AGAFOUS FC	SHADOCKS DE SEILH	TOLOSA FOOT SYSTEM
		TOULOUSE SA

### 2) Equipes non pénalisées, 1<sup>ère</sup> année :

LES VIEILLES CANAILLES

### 3) Equipes non pénalisées, 2<sup>ème</sup> année :

DYNAMO FC

IO TEAM

**4) Equipes non représentées, mais ayant un membre au sein de la commission, pénalité 2 points en moins au classement final :**

**5) Equipes non représentées, mais disposant d'un terrain, 2 points en moins au classement final :**

USEMA COLOMIERS

ASEAT

AS ST LOUP CAMMAS

**6) Equipes non représentées, pénalité de 11 € par mois (octobre à mai) et 2 points en moins au classement final :**

US CAF

FONBO FC

NEW TEAM

ASC CNES

MISTRAL P.L.

FC POTO

SB SPORT FC

## **SANCTION EN RETARD**

**Rencontre SHADOCKS SEILH / PASPORT du 09/02/18 – Coupe de la Ligue – Tour 2:**

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre et des dirigeants, la sous-commission en application du règlement (**Art 32 - §D- c**), décide :

Pour " **TACLE IRREGULIER** "

**– AVERTISSEMENT –**, puis

Pour " **GESTE DEPLAGE ENVERS L'ARBITRE SANS INSULTE** "

**– EXCLUSION –**

BELHASSEN Thomas, licence n°55620308, (SHADOCKS SEILH)

- **DEUX (2) matchs de suspension ferme, à compter du 12/02/2018.**

## **LITIGE**

**Rencontre AJ SAINT EXUPERY / USA FOOT du 31/01/18 – Coupe de la Haute-Garonne – Tour 1:**

Suite au contrôle périodique des feuilles de match, la commission, en application du règlement (**Art 31 - § E - 2**), décide :

Pour participation du joueur DURIGON Adrien (USA FOOT), **non qualifié à la date initiale de la rencontre,**

- **Match perdu par pénalité à USA FOOT.**

# TRESORERIE

Les clubs FONBO FC et ATHLETICO TOLOSA B ne se sont toujours pas acquittés du déplacement de l'arbitre du 07/02/2018 (16€).

**Attention aux conséquences !!!**

Les clubs suivants doivent prendre contact **de toute urgence** avec le responsable des licences (Jean-Claude LECRU au 0680710310) ou passer au Comité le lundi à partir de 17h00 pour mise à jour de leur trésorerie "licences":

AC2L, USA FOOT, USEMA COLOMIERS, DYNAMO FC, DYNAMO AGAFOUS, FORZA VIOLA FC, MECAPROTEC FC, PASPORT, FA ROQUES, SHAKHTAR TOLOSA, ATHLETICO TOLOSA et TOULOUSE SA.

## RECTIFICATIFS CALENDRIER

### SEMAINE 10 DU 05/03/2018 AU 09/03/2018

*Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin: Huitièmes*

PASPORT

ATHL. TOLOSA B

*Voir feuille des rencontres de ce bulletin*

VIEILLES CANAILLES

ST LOUP CAMMAS  
OU ASC CNES

*Voir feuille des rencontres de ce bulletin*

### RATTRAPAGE

*Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin: Cadrages*

AS ST LOUP CAMMAS

ASC CNES

*Voir feuille des rencontres de ce bulletin*

*Division : Promotion Honneur – Journée 11 retour*

VIEILLES CANAILLES

TOLOSA FOOT SYST

*Voir feuille des rencontres de ce bulletin*

### SEMAINE 11 DU 12/03/2018 AU 16/03/2018

*Division: Promotion Honneur - Journée 12 retour*

AS DRT

LES VIEILLES CAN.

*Voir feuille des rencontres de ce bulletin*

DYNAMO FC

US CAF

*Voir feuille des rencontres de ce bulletin*

## CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».

**Seule la programmation inscrite sur le bulletin sera prise en compte pour régler tout litige.**





**Terrain stabilisé de La ramée du lundi soir:** Les clubs et les arbitres doivent se rendre aux vestiaires du terrain synthétique, et le gardien du stade attribuera les vestiaires disponibles.



**Terrains synthétiques du Stadium:** Suite à l'intervention du service des réservations de la mairie de Toulouse, les horaires des rencontres au Stadium Synthétique sont modifiés comme suit:  
le **lundi**, à **19h45**, et le **jeudi** à **20h15**.



**L'EQUIPE "ASEAT" AURA DEUX RENCONTRES A JOUER DANS LA SEMAINE 11 (MARDI ET VENDREDI).**

**SEMAINE 8 DU 19/02/2018 AU 25/02/2018**

**COUPE DE FRANCE AUGUSTE DELAUNE: 1/16èmes**

US LABEGE	PASPORT	<b>Remis</b>		
SHADOCKS SEILH	AS COLOPLAST 11 (75)	Seilh Synthé	Sa 24/02	18h00
MISTRAL P.L.	AS BERRE (13)	C.Lapujade Synthé	Sa 24/02	15h00

**SEMAINE 9 DU 26/02/2018 AU 02/03/2018**

***Coupe de France Auguste Delaune : 1/16èmes***

US LABEGE	PASPORT	Labège Innop. Synthé	Lu 26/02	20h15
-----------	---------	----------------------	----------	-------

**SEMAINE 10 DU 05/03/2018 AU 09/03/2018**

***Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin: Huitièmes***

MECAPROTEC FC	IO TEAM	Muret Auriol	Lu 05/03	20h00
<b>PASPORT</b>	<b>ATHLETICO TOLOSA B</b>	<b>Cosec Mirail Synthé</b>	<b>Me 07/03</b>	<b>19h45</b>
<b>VIEILLES CANAILLES</b>	<b>AS ST LOUP CAMMAS</b>	<b>Remis</b>		
	<b>ou ASC CNES</b>			
ASEAT	FSGT AUCAMVILLOISE	Ceat Oran	Ve 09/03	20h30
AS DRT	DYNAMO FC	Stadium Taton Synthé	Lu 05/03	19h45
TOULOUSE SA	DYNAMO AGAFOUS	Daniel Faucher	Ve 09/03	19h45
	ou US LABEGE			
SOPRA FOOT	AC2L	Sordelo St	Me 07/03	19h45
USEMA COLOMIERS	SHADOCKS SEILH	Capitany Synthé	Me 07/03	20h00
ou AJ SAINT EXUPERY	SHADOCKS SEILH	<b>A Définir</b>		

### *Coupe de Printemps: Huitièmes*

AS CNRS	TOLOSA FOOT SYS.	<b>Joué le 06/02</b>		
SCNT	GRASILIENS - TCMS	M. Cerdan St.	Lu 05/03	19h45
FONBO FC	MISTRAL P.L.	La Ramée St.	Lu 05/03	19h45
US CAF	BELBARIANS	Lardenne Synthé	Me 07/03	19h45
ATHLETICO TOLOSA A	SCLE FOOT	Sordelo Hb	Je 08/03	19h45
FC POTO	ASCA ou FA ROQUES	La Ramée Synthé	Ve 09/03	19h45
SB SPORT FC	NEW TEAM	Sordelo Hb	Me 07/03	19h45
ALTRAN FOOT	ASLCV	Blagnac Baradels Syn	Je 08/03	20h45

## RATTRAPAGE

### *Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin: Cadrages*

<b>AS ST LOUP CAMMAS</b>	<b>ASC CNES</b>	<b>St Loup Cammas</b>	<b>Je 08/03</b>	<b>20h15</b>
--------------------------	-----------------	-----------------------	-----------------	--------------

### *Division : Promotion Honneur – Journée 11 retour*

<b>VIEILLES CANAILLES</b>	<b>TOLOSA FOOT SYST</b>	<b>A définir</b>		
---------------------------	-------------------------	------------------	--	--

## SEMAINE 11 DU 12/03/2018 AU 16/03/2018

### *Division : Excellence – Journée 9 retour*

US LABEGE	SHADOCKS SEILH	Labège Innop. Synthé	Lu 12/03	20h15
USEMA COLOMIERS	ATHLETICO TOLOSA B	Capitany Synthé	Me 14/03	20h00
ASEAT	AJ SAINT EXUPERY	Ceat Oran	Ve 16/03	20h30
PASPORT	ASC CNES	Sordelo St.	Me 14/03	19h45

### *Division : Promotion Excellence – Journée 9 retour*

SCLE FOOT	SHAKHTAR TOLOSA	Sordelo St.	Je 15/03	19h45
FA ROQUES	ATHLETICO TOLOSA A	<b>Remis</b>		
FONBO FC	MECAPROTEC FC	M. Cerdan St.	Lu 12/03	19h45
FC POTO	MISTRAL P.L.	La Ramée Synthé	Ve 16/03	19h45

### *Division : Honneur – Journée 12 retour*

AC2L	FORZA VIOLA FC	Stadium Taton Synthé	Je 15/03	20h15
NEW TEAM	ALTRAN FOOT	Blagnac Baradels Syn	Je 15/03	20h45
ASCA	AS ST LOUP CAMMAS	Beaupuy	Me 14/03	20h15
FSGT AUCAMVILLOISE	DYNAMO AGAFOUS FC	Lardenne Synthé	Me 14/03	19h45
<b>Exempt.</b> SB SPORT FC				

### *Division : Promotion Honneur – Journée 12 retour*

SOPRA FOOT	IO TEAM	Sordelo Hb	Me 14/03	19h45
TOULOUSE SA	TOLOSA FOOT SYS.	D. Faucher	Ve 16/03	19h45
USA FOOT	ATHLETICO TOLOSA C	Blagnac Baradels Syn	Me 14/03	20h45
<b>AS DRT</b>	<b>LES VIEILLES CANAIL.</b>	<b>Stadium Taton Syn</b>	<b>Lu 12/03</b>	<b>19h45</b>
<b>DYNAMO FC</b>	<b>US CAF</b>	<b>Sordelo Hb</b>	<b>Je 15/03</b>	<b>19h45</b>

## RATTRAPAGE

### *Coupe de la Ligue : Poule 1 - Tour 1 (du 16/01/18)*

ATHLETICO TOLOSA A	ASEAT	Ceat Oran	Ma 13/03	20h30
--------------------	-------	-----------	----------	-------